

**CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE  
PRESTATION GAÏA CARE CONSULTING  
Version 30-04-2023**

Les présentes conditions générales de prestations et de fonctionnement régissent les relations contractuelles entre GAÏA CARE CONSULTING, Prestataire et ses Clients. Elles sont intégrées aux contrats et constituent un tout indissociable avec les actes accomplis et les prestations convenues dans l'offre de service, repris par la suite dans les factures de prestations.

Toute prestation convenue, sous quelque forme que ce soit, emporte de la part du bénéficiaire, l'adhésion aux présentes conditions générales, qui s'imposent à lui, qu'il soit particulier ou professionnel, sous réserve pour ce dernier, de l'application des dispositions légales et réglementaires en vigueur en matière de délais et conditions de paiement, instituées par les articles L 441-6 et suivants du Code de Commerce. Le client déclare en avoir pris connaissance et les accepter expressément.

Par dérogation partielle, les relations contractuelles relevant d'une convention cadre, peuvent être soumises à des conditions négociées, reprenant certaines de ces dispositions et s'appliquant en lieu et place des présentes conditions générales. Les offres catégorielles ne concernent que les clients professionnels, déterminés objectivement par GAÏA CARE CONSULTING, sans que le client puisse s'y opposer.

Des conditions particulières, discutées en considération des circonstances, de la nature des engagements réciproques de parties, peuvent être mise en œuvre à titre dérogatoire. Elles font l'objet d'un accord express.

Les présentes conditions générales de prestations sont communiquées à tout client qui en fait la demande. Elles sont adjointes à toute offre nouvelle.

■ **Offres de service.** Les offres de prestations de GAÏA CARE CONSULTING peuvent faire l'objet d'un devis et/ou d'un bon de commande enregistré par les commerciaux, ou conclu via la plateforme technique. Elles sont acceptées par écrit, par tout moyen (mail, validation par signature de commande électronique, etc.) par la direction de GAÏA CARE CONSULTING. Cette acceptation rend la vente de prestation parfaite.

Un refus éventuel de GAÏA CARE CONSULTING n'a pas à être motivé et n'engage pas sa responsabilité, notamment en cas de carence du client bénéficiaire de la prestation, dans le respect de ses obligations lors de relations antérieures.

En cas de relations partenariales et/ou commerciales régulières, les commandes ponctuelles émanant du client, par mail, ou via la plateforme technique en ligne, sont présumées être faites aux conditions tarifaires en vigueur au moment de la commande et aux conditions d'exercice et modalités de paiement, telles qu'habituellement pratiquées et conformes aux présentes clauses générales. Le client déclare les connaître et les accepter dans leur ensemble.

Toute demande de modification du contrat intervenant à postériori doit faire l'objet d'un avenant express

■ **Prix / tarifs.** Les prix applicables sont ceux figurant au barème en vigueur au jour de la date de la commande ou portés au devis ou affichés sur la plateforme en ligne ou communiqués par GAÏA CARE CONSULTING au moment de l'acte. Les offres tarifaires sont maintenues pendant le délai stipulé sur l'offre. Toute commande intervenant postérieurement à cette date fait l'objet d'un devis rectificatif le cas échéant ou d'une nouvelle offre à accepter.

Hors l'accord express ayant justifié l'application d'un tarif spécifique, les propositions tarifaires antérieures ne peuvent être rendue opposables au prestataire ou au vendeur, si les conditions de réalisation des opérations ayant justifié leur application initiale ne sont plus réunies. Tout accord spécifique, notamment accord cadre, visant les prix, conditions d'exécution et modalités de paiement, ne peuvent être prorogées ou renouvelées que d'un commun accord.

■ **Modalités d'exécution.** Les prestations convenues le sont au forfait ou « en volume horaire à consommer ». Lors des négociations contractuelles, les modalités sont convenues entre les parties et sont présumées refléter le choix éclairé du Client. La procédure d'exécution acceptée se déroule avec la participation active du Client. Celui-ci s'engage à faciliter les conditions d'exécution de la prestation en fournissant au Prestataire tous les éléments et les documents requis, notamment relatif à la conformité réglementaire en la matière.

Le choix du suivi d'exécution de la prestation est déterminé entre les parties et conforme aux discussions préalables. Il ne peut y être dérogé que par un avenant au contrat.

Le contrat est conclu préalablement à toute intervention sur le terrain. Les essais éventuellement menés ne sauraient être considérés comme reflétant l'obligation de Conseil du Prestataire, laquelle est analysée en obligation de moyens.

Le Client déclare être bénéficiaire d'un **Certificat individuel d'aptitude obligatoire** de produits phytopharmaceutiques (*Certiphyto ou CI-phyto*) à jour. La fausse déclaration, le défaut de production, la péremption de ce certificat, exonèrent le Prestataire de toute responsabilité.

■ **Responsabilité.** Le client est responsable de la mise en œuvre qu'il fait des instructions de GAÏA CARE CONSULTING. Sa défaillance dans la co-exécution de la prestation, selon les modalités, techniques, et temporelles, prescrites par le Prestataire, est une cause d'exonération de la responsabilité du Prestataire.

Le non respect par le Client de la réglementation concernant les pratiques phytosanitaires engage sa responsabilité exclusive et, de facto, exonère le Prestataire de toute responsabilité y compris, du fait d'autrui.

Le prestataire ne peut être tenu pour responsable des dommages de toute nature qui pourraient résulter d'une mauvaise utilisation des informations communiqués par le client. Egalement, il ne peut être tenu pour responsables des éventuelles modifications intervenues dans l'exécution, à l'initiative ou du fait du Client. En tout état de cause, la responsabilité du Prestataire sera limitée au montant de la commande.

Les intervenants de GAÏA CARE CONSULTING sont détenteurs des diplômes et certificats nécessaires à l'exercice de leur activité. GAÏA CARE CONSULTING a souscrit une assurance responsabilité civile pour répondre de toute difficulté relative à l'exécution de ses prestations.

■ **Exécution / Inexécution.** Les délais d'exécution sont donnés qu'à titre indicatif, ils ne peuvent en aucun cas justifier l'annulation d'une commande. En raison même des circonstances qui peuvent modifier le planning d'exécution de la prestation, les dates seront celles qui se rapprocheront le plus possible des conditions habituelles. Tout événement ne dépendant pas de la volonté de GAÏA CARE CONSULTING, notamment en cas de force majeure exonèrera le Prestataire de toute responsabilité. La force majeure est constituée par tout événement imprévisible, irrésistible et extérieur à la volonté des parties, suspendant, voire empêchant irrémédiablement l'exécution de la prestation.

■ **Paiement.** Le paiement des factures de prestations de GAÏA CARE CONSULTING s'effectue l'issue de l'exécution de la prestation, sauf convention spéciale contraire indiquée dans le devis, dans l'offre, la commande ou dans les conditions tarifaires catégorielles. Si un acompte est prévu, il doit être réglé avant l'exécution de la prestation.

Sauf dans le cas des conventions-cadre, le délai de paiement contractuellement convenu ne peut dépasser 45 jours fin de mois. Ce délai est établi par catégories de clients, telles que définies par GAÏA CARE CONSULTING dans le cadre de sa politique commerciale.

Pour tous les bénéficiaires de prestations, qu'ils soient particuliers et professionnels, le paiement de l'intégralité de la facture avant l'échéance fixée n'entraîne aucune remise d'escompte.

■ **Défaut de paiement.** Quelle que soit la qualité du client bénéficiaire de la prestation, particulier ou professionnel, la défaillance du débiteur à la date d'échéance fixée, entraîne de plein droit, cumulativement et sans mise en demeure préalable :

■ 1) l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues en principal et accessoires, quel que soit le mode de règlement prévu ;

■ 2) l'application à titre de dommages-intérêts et de clause pénale d'une indemnité fixée à 15 % du montant restant dû en principal.

Sans préjudice de l'exigibilité de la clause pénale pré-citée, si le bénéficiaire de la prestation, est un professionnel, au sens des articles L441-6 et suivants du code de commerce, il devient débiteur de plein droit, pour chaque facture impayée, à compter du lendemain à la date d'échéance fixée sur la facture :

■ **d'une part** d'une pénalité de retard, au taux de refinancement de la Banque centrale européenne (BCE) en vigueur à la date de la facture, majoré de 10 points de pourcentage,

■ **d'autre part**, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement dont le montant est fixé par décret. Depuis le 2 octobre 2012 elle est fixée à 40 €. En cas de modification réglementaire du montant de cette indemnité forfaitaire, le nouveau montant sera alors immédiatement substitué à celui figurant aux présentes conditions et appliqué à toutes les factures établies postérieurement à la date de son entrée en vigueur. L'application de cette indemnité ne fait cependant pas obstacle à l'application d'une indemnité complémentaire si celle-ci est justifiée par les démarches de recouvrement de la créance engagées, à due concurrence de l'intégralité des sommes qui auront été exposées, quelle qu'en soit la nature.

■ **Non respect des autres modalités contractuelles.** Le paiement de toutes les sommes restant dues en principal et accessoires, deviendra immédiatement exigible : si le client ne respecte pas les prescriptions découlant des présentes conditions ; s'il fait l'objet d'une procédure collective, ou en cas de décès, de liquidation amiable, de dissolution de l'entreprise.

■ **Résiliation.** En cas d'annulation de la commande devenue définitive, par le client, il est convenu que l'acompte versé par le Client est définitivement acquis au Prestataire à titre d'indemnité.

Le Prestataire pourra, en cas de non respect des conditions contractuelles par le Client, suspendre l'exécution jusqu'au retour à une exécution normale du contrat.

En cas de litige dans l'exécution de la prestation, en cas de force majeure, si les parties ne parviennent pas à transiger, chacune pourra demander la résiliation du contrat par lettre recommandée avec AR nonobstant tout recours en responsabilité contre la partie défaillante.

En cas d'exécution successive, la résiliation interviendra pour l'avenir. Les sommes dues pour les prestations exécutées à la date de la résiliation deviennent exigibles.

■ **Attribution de juridiction.** Sous réserve des conditions de l'article 48 du Code de procédure civile pour tout litige de quelque nature que ce soit, relatif à l'exécution des opérations de prestations, les parties font expressément attribution de compétence au Tribunal de Commerce de Pau, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

■ **Protection des données personnelles.** Les opérations de prestations pré-citées sont assujetties aux dispositions du Règlement Européen 2016/679 relatif à la protection des données personnelles, entré en vigueur en date du 25 mai 2018, ainsi que de la Loi du 20 juin 2018. Un délégué a été désigné, lequel a la qualité de responsable du traitement au titre du règlement RGPD.

Les données collectées sont limitées à celles indispensables au traitement des actes et des prestations à l'occasion des opérations conclues entre les parties. La confidentialité des données, ayant un caractère personnel est garantie. Le Prestataire s'engage à traiter comme confidentiels tous les éléments fournis par le Client. Le traitement digital des données est assuré en interne. Les informations et les outils logiciels qui permettent leur traitement, sont protégés et sauvegardés régulièrement et en sécurité. Les

personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel sont soumises à une obligation de confidentialité.

Les données collectées ne font pas l'objet d'une réutilisation par le prestataire/vendeur pour son propre compte ou à d'autres fins que celle de l'exécution des contrats, objets des présentes.

Les données collectées sont conservées pendant la réalisation de la prestation ou l'exécution de la vente, pour une durée qui n'excèdera pas celles des obligations légales, administratives et fiscales du vendeur ou prestataire. Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation de traitement, d'effacement de ses données, qu'il est possible d'exercer à tout moment, en adressant la demande par mail, en provenance d'une adresse parfaitement identifiable, ou par courrier, à l'attention de la Déléguée à la Protection des Données à l'adresse de messagerie suivante : [contact@gaillacare.fr](mailto:contact@gaillacare.fr). Cette demande devra être formulée en précisant les références du dossier et/ou facture objet du traitement des données et en justifiant de l'identité et de l'adresse. En cas de difficulté, le client pourra adresser une réclamation auprès de la CNIL ou de toute autre autorité compétente en la matière.